



Il était une Foy

Octobre 2016 **N°34**

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Le numéro d'octobre permet chaque année de faire un point sur la rentrée.

J'attire donc votre attention sur l'école primaire.

La commune doit fournir à l'éducation nationale les moyens humains et matériels pour que les enseignants accueillent et travaillent avec nos enfants dans les meilleures conditions possibles. Les locaux appartiennent à la commune qui en assure la construction, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement.

La rémunération du personnel enseignant est à la charge de l'Etat, la commune en revanche met à disposition des écoles du personnel municipal. A Sainte-Foy, l'engagement de la commune est conséquent : plus de 35% des dépenses de fonctionnement. Nous espérons par cet engagement aider à la bonne éducation de nos enfants.

Cette éducation ne doit pas se limiter aux murs de l'école. L'entourage des enfants est primordial. Nous comptons sur les parents, les responsables associatifs pour les aider à acquérir du savoir mais aussi du savoir être, à respecter ce et ceux qui les entourent. C'est avec grand plaisir que nous répondons à leur « Bonjour ». C'est avec fierté et émotion que nous voyons participer aux commémorations. C'est avec joie que nous les encourageons aux bords des terrains de sport. En tant qu'adultes donnons l'exemple, pour qu'ils respectent leurs proches et leur environnement.

Bonne rentrée, pleine de bonnes résolutions.

Votre Maire,
François Vives



Forum des Associations

Le succès de la rentrée !

Plus de vingt associations de Sainte-Foy et des alentours ont répondu présentes pour le rendez-vous annuel du Forum des Associations, le dimanche 4 septembre.

L'évènement s'est déroulé sous chapiteaux allées des tilleuls dans la continuité du marché de plein vent.

Les associations sportives, culturelles, enfance et jeunesse ainsi que Nature Midi-Pyrénées ont accueilli leurs adhérents et un public nombreux par une matinée très ensoleillée. Des nouvelles activités ont vu le jour comme la poterie ou l'aïkido. Une démonstration d'aïkido a d'ailleurs donné envie à certains de se lancer dès le lundi suivant.

Le Forum s'est clôturé de façon festive avec le verre de l'amitié offert par la municipalité. Une soixantaine de personnes a ensuite pu déguster le repas préparé par l'association du Marché de Plein Vent et quelques élus, le tout à base de produits du marché.

Les élus en charge des associations remercient chaleureusement tous les bénévoles

associatifs, élus et indépendants ainsi que les services communaux qui ont largement contribué au succès de cette matinée. Nous souhaitons à toutes les associations une très bonne année associative.



Les associations de Sainte-Foy regroupent plus de 1350 membres dirigeants, adhérents et licenciés (2400 en comptant les « ententes » inter villages).

Dans votre journal d'octobre...

Terrain de grand jeu > Pages 2
Pas de répit pour les travaux

Ecoles > Page 6
La rentrée et l'heure des comptes

Pollution des cours d'eau > Page 4
Réseau pluvial et station d'épuration

Retour sur > Page 7
Les festivités de fin d'été



Enterrement de la ligne électrique moyenne tension, avant le démarrage des travaux

Ça se précise

Terrain de grand jeu

Repos estival pour les joueurs mais pas de répit pour les travaux

Le conseil communautaire du 25 juillet dernier a permis de retenir les entreprises qui seront en charge de la réalisation du second terrain de grand jeu. L'entreprise Arnaud Sports assurera les travaux pour obtenir un terrain engazonné. L'entreprise Ineo mettra en place l'installation de l'éclairage. La maîtrise d'œuvre est assurée par PR Sport. Une opération préalable a été nécessaire. La ligne électrique moyenne tension qui traversait la parcelle a été enterrée. La réactivité des services d'ErDF a permis de concrétiser cette étape dans des temps compa-

tibles avec le planning global de construction de la nouvelle aire de jeu.

Les réunions de chantier se tiennent tous les 15 jours avec les entreprises et les élus communaux et intercommunaux. Les travaux de terrassement et d'engazonnement devraient se terminer avant la fin de l'année. Il faudra attendre que l'herbe pousse et se densifie avant de pouvoir jouer. Encore quelques mois à patienter, et il sera enfin possible de pratiquer rugby et football dans d'excellentes conditions.



Nouveaux visages A l'école et à la cantine

Depuis le 22 août, nous accueillons, au sein des équipes municipales et pour une durée de 1 an, 2 nouvelles collaboratrices en Contrats d'accompagnement dans l'Emploi. Hélène Allais est affectée au service de la restauration scolaire et à l'entretien de l'école maternelle (à gauche sur la photo). Lucille Lozach s'occupe des enfants pendant les repas et aide une enseignante sur le temps de classe.

Soyez les bienvenues !

Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux sur le site www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Intercommunalité

Du cœur à l'ouvrage



L'été a été studieux pour les élus des Communautés de communes*.

Comme nous en avons parlé dans notre précédent numéro, les élus intercommunaux ont initialisé un travail important d'état des lieux, d'harmonisation sur les aspects territoriaux (compétences exercées, niveaux de service à rendre, proximité de service...) financiers et humains.

L'été a permis de réunir des commissions thématiques traitant par exemple du développement économique, de la gestion des déchets, de la petite enfance et jeunesse, de la voirie... 9 élus de Sainte-Foy ont pu prendre part à ces commissions.

Le travail des commissions sera présenté dans le courant du mois d'octobre au groupe de travail « projet de territoire » composé de 18 élus représentant les 3 intercommunalités qui se regroupent. François Vives, Maire de Sainte-Foy participe à ce groupe de travail. Le groupe rédigera la synthèse des travaux des commissions thématiques « fusion ». L'objectif est de construire une vision globale du projet de territoire (compétences, ressources, gouvernance et organisation) pour être prêts à travailler ensemble dès Janvier 2017.

*CC (communauté des communes) du Savès 31, CC de la Louge et du Touch, CC du canton de Cazères

Elections 2017



Inscriptions et dates à retenir

Vous avez plus de 18 ans ? Pour pouvoir voter en 2017, inscrivez-vous sur les listes électorales.

En mairie ou sur le site Internet www.service-public.fr avant le 31 décembre 2016, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

Et l'inscription d'office pour les jeunes qui viennent de faire 18 ans – comment ça marche ?

La mairie reçoit de l'INSEE les noms de jeunes à inscrire sur la base du recensement Citoyen, dès lors qu'ils l'ont effectué sur la commune. Il n'y a donc pas de démarche particulière à faire.

L'inscription d'office a été faite pour vous :

- fin septembre, si vous faites 18 ans entre le 1^{er} mars 2016 et le 28 février 2017
- fin novembre, si vous allez faire 18 ans entre le 1^{er} mars 2017 et le 22 avril 2017
- mi-février, si vous allez faire 18 ans entre le 23 avril 2017 et le 10 juin 2017.

Attention : Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription, il convient de se renseigner auprès de votre mairie.

A retenir :

Les élections présidentielles dimanches 23 avril et 7 mai 2017
Les élections législatives dimanches 11 et 18 juin 2017.

Consultations juridiques

Accès au droit des citoyens

La Communauté de Communes du Savès et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit ont mis en place un Point d'Accès aux Droits (PAD) à Rieumes, ouvert aux Foyers.

Qu'est-ce qu'un point d'accès au droit ?

C'est un lieu d'accueil gratuit qui permet d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs à tous ceux qui ont à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. C'est un service public dont la mission est de favoriser l'accès au droit pour tous.

Les consultations gratuites du PAD de Rieumes se déroulent sur rendez-vous - de 10h à 12h le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois

Quel que soit votre âge et votre statut, si vous êtes confronté(e) à une difficulté de nature juridique : droit de la famille, du travail, de la consommation, du logement, question de nature juridique,...et que souhaitez avoir accès à une information afin de connaître vos droits et, si besoin, de les exercer effectivement, un avocat vous accueillera, vous informera et vous orientera.

Par le biais du PAD, tout citoyen, y compris les enfants quand leurs droits, reconnus par la



convention de Genève de 1989, sont bafoués, peut aussi saisir le Défenseur des droits pour tout contentieux avec l'administration, tous cas de discrimination, ou tout manquement à la déontologie des personnes exerçant des activités de sécurité.

Maison du tailleur - 2 Place du marché à la volaille à Rieumes.
Tél. 09 72 21 36 29

Déclaration de revenus

Sur Internet pour tous

La loi de finances 2016 prévoit de rendre obligatoire la déclaration de revenus sur internet pour tous d'ici quelques années selon un calendrier déjà établi.

Depuis 2016, les contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse 40 000 € ont l'obligation de déclarer en ligne. En 2017 : Cette obligation est étendue aux contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2015 est supérieur à 28 000 € et en 2018 : les contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2016 est supérieur à 16 000 €. En 2019 : À compter de 2019, tous les contribuables devront déclarer leurs revenus en ligne.

Sanctions

Une amende forfaitaire de 15 € par déclaration ou annexe est appliquée en cas de non-respect de l'obligation de télédéclaration des revenus. Toutefois, cette sanction n'est mise en œuvre qu'à partir de deux manquements constatés.

Avantages

Les délais limites d'envoi de la

déclaration d'impôt sont plus longs que ceux applicables à l'envoi par courrier.

Un service en ligne permet de corriger la déclaration d'impôt en ligne en quelques clics et autant de fois que nécessaire.

Télépaiement obligatoire

Le télépaiement obligatoire des impôts est progressivement étendu à compter de 2016.

En 2018, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera également en vigueur (plus de détails à ce sujet dans le prochain journal municipal).

Bon à savoir

Un ordinateur est mis à disposition dans le hall de la mairie pour les Foyers non équipés, afin de faciliter les déclarations d'impôt en ligne ou pour toute autre démarche administrative. Il suffit de s'inscrire à l'accueil de la mairie au moment de l'arrivée en mairie. Pour toute autre question : Centre des Finances publiques de Muret.
Tél. : 05 62 23 12 00



Qu'en pensez-vous ?

Transports Arc-en-ciel

Les voyageurs utilisant le réseau de cars Arc-en-ciel sont invités à répondre à un questionnaire, pour évaluer la qualité des services et proposer des améliorations. 30 questions concernant l'accessibilité, le confort, la propreté, la sécurité, la tarification...

Deux possibilités pour répondre à ce questionnaire (jusqu'au 20 oct.) :

- Sur internet à l'adresse : cd31.net/QuestionnaireTransport
- Questionnaire papier disponible à l'accueil de la mairie

Numéros

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945
Tél. : 05 61 91 73 09
Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte après 18h et WE :
06 37 64 56 23
Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Site : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi 14h-18h
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h
Vendredi 8h30-12h et 14h-17h
Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14

Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 73 09

Location de salles :

Tél. : 05 61 91 73 09

Autres numéros

La Poste : 05 61 91 49 56
CCAS Sainte-Foy :
Tél. : 05 61 91 73 09
Service Action Sociale
CCS : Tél. : 09 72 21 36 29
Pôle Petite Enfance CCS :
Tél. : 05 61 91 91 81
Crèche de Sainte-Foy : le
chaudronmagique@people-and-baby.com
Relais assistantes maternelles : Tél. : 06 13 66 45 98
Pôle Emploi : 39 49 ou
www.pole-emploi.fr
Assistante sociale :
05 61 91 71 64

Urgences

Samu : 15
Allo Docteur : 3966
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
ErDF : 09 726 750 31
GrDF : 0 800 473 333
Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : 05 61 56 00 00
Centre anti-poison :
05 61 77 74 47
Enfance maltraitée : 119
Allo-maltraitances : 3977
Violences conjugales :
3919

Réseau pluvial et station d'épuration

De bons tuyaux pour ne pas polluer

Toutes les canalisations ne vont pas au même endroit, mais dans tous les cas il ne faut pas y jeter n'importe quoi...

Régulièrement les bouches qui se trouvent dans les caniveaux sont dénommées par erreur les « bouches d'égouts ».

Quelques explications s'imposent pour éviter de polluer nos cours d'eau.

En effet, ces bouches présentes le long de nos trottoirs sont des collecteurs d'eau de pluie. Le réseau de canalisations permet d'aiguiller toute cette eau vers nos ruisseaux.

Si vous prenez par exemple la bouche qui se trouve devant

la maison de la petite enfance, l'eau descend directement vers le ruisseau Le Trujol.

Il ne faut donc pas y jeter toutes sortes d'objets, voire des mégots, qui se retrouveront dans nos rivières et mettront des décennies à disparaître.

Ce réseau de collecte des eaux de pluie n'est pas à confondre avec le réseau d'assainissement collectif qui se jette dans la station d'épuration (STEP). Mais là aussi, soyons vigilants, la station fonctionnera correctement si elle ne reçoit pas des débris qu'il est nécessaire de supprimer par filtrage. Les lingettes et les mégots notamment sont un danger réel pour le bon fonctionnement de la STEP.



Assainissement collectif

Avis des sommes à payer au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31

Les abonnés au service d'assainissement collectif de la commune ont reçu début octobre la facture de Relève 2014 cumulée à l'abonnement 2015. Fin décembre 2016 ou début janvier, ils recevront la facture de la relève 2015.

Ça s'est passé le 4 septembre

Nature Midi-Pyrénées, partenaire de notre projet

Les Foyens ont pu avoir un aperçu concret du projet d'inventaire de la biodiversité de Sainte-Foy sous des angles divers, lors du forum des associations.



Le stand de Nature Midi-Pyrénées, tenu par Lisa et Jérôme en présence de Monique Iborra Députée de Haute-Garonne, diffusait un diaporama des photos prises durant la 1^{ère} saison d'inventaire de la biodiversité à Sainte-Foy et présentait toute l'importance de la sensibilisation

à ces questions dès le plus jeune âge. Rappelons que cette association est le partenaire privilégié de Sainte-Foy pour le projet d'inventaire et de protection de la biodiversité sur la commune. Diverses animations ont été proposées avec la malle de l'apprenti naturaliste, la maquette

pédagogique de la Trame verte et bleue... et une randonnée, menée par Mike et Romain de Nature Midi-Pyrénées avec une trentaine de participants. D'autres sorties « découverte de la biodiversité » seront proposées dès le printemps prochain.



Nettoyons la nature

Sainte-Foy : malheureux gagnants

Sainte-Foy a remporté le Challenge Nettoyons la nature le 25 septembre, avec 420 kg de déchets collectés. Viennent ensuite Rieumes, Lherm et Bérat. 1 140 kg de déchets ont été collectés sur le territoire. La collecte à Sainte-Foy a été faite essentiellement au centre du village et un peu aux alentours, loin de couvrir les 3802 hectares de la commune... Prochain rendez-vous : le Nettoyage de Printemps au mois d'avril 2017

Changement de propriétaires A la boulangerie et au restaurant du centre

Restaurant l'Atelier

Cyril et Fanfan ont quitté leur brasserie de la région marseillaise pour reprendre le restaurant de Sainte-Foy (ex-Peyrolien) désormais nommé l'Atelier.

Cyril connaît bien Sainte-Foy puisqu'il y a vécu de sa naissance à l'âge de 20 ans, puis est parti exercer sa passion : la cuisine. Auprès de grands restaurants français et étrangers, il apprend son métier et devient « Plus jeune chef cuisinier de France ». Bretonne d'origine, après avoir travaillé 10 ans aux Etats-Unis dans la restauration et au prestigieux Lycée Français de Los An-

geles, Fanfan travaille en Europe sur des ferrys et se pose dans le sud-est il y a 5 ans, où elle rencontre Cyril !

La définition de leur restaurant L'Atelier de Sainte-Foy : « une cuisine authentique aux accents de Provence, de Gascogne et de Bretagne, faite avec des produits frais en fonction du marché et des saisons ».

Ouverture : du lundi au vendredi midi (avec une formule Midi à 12,90€), vendredi et samedi soir, brunch du dimanche.

Tél. 05 61 91 07 89
11 avenue du 8 mai 1945



Delphine et Richard (qui succèdent à M. et Mme Guiol).

Boulangerie Pâtisserie artisanale

Delphine et Richard DEGEMONT ont choisi la boulangerie de Sainte-Foy pour se lancer en tant que gérants mais ont déjà une solide expérience. Richard est boulanger/pâtissier depuis 14 ans et Delphine a 12 ans d'expérience dans le commerce. Ils ont fait le choix d'un commerce artisanal, tous leurs pains (au levain) sont faits sur place ainsi que les pâtisseries (sauf pastis, pâtes de fruits, beignets qui viennent d'artisans du Sud-ouest).

Ils recherchent des producteurs locaux pour leurs matières premières (primeur, œufs, lait...).

Ouverture : du mardi au vendredi 6h30-12h30 et 15h30-19h30 / samedi 7h-12h30 / Dimanche 7h30-12h30.

Tél. 05 61 08 32 71
1 place de la poste.



De gauche à droite Sébastien et Karine (anciens propriétaires du Peyrolien), Cyril, Fanfan et le petit Sacha (nouveaux propriétaires de l'Atelier).

Etat civil

Du 18/06/2016 au 04/10/2016

Naissances

PERRIN Elina
JULIE MARTY Kathalyna
PLOUZEAU TOUGNE Léo

Mariages

JAN Marie et TORA Gilbert
GRI Sandrine et PINOS Guillaume
BÉCHEAU Camille et BALONDRADÉ Matthieu
DA COSTA Brigitte et DIJON Christophe
BOURDIN Marylin et BLANC Frédéric
RAOUST Jocelyne et BOUSQUET Gérard
LEDOUX Emilie et INGRAND Nahum

Décès

GARBAJOSA née LEON Maria
AUTISSIER née BORRY Geneviève
PINET Pierre
BARTHE Didier
DAL BARCO née BERTOLDI Rosetta
MAUX née URBAN Rosette
COULON née DRUART Maria
PUJOL Joël
SÉRIGNAC Joseph
CANGUILHEM née PEYROUX Simone

La Poste à Sainte-Foy Quel avenir ?

Des changements en vue, mais un service à préserver. Lors du conseil municipal du 5 juillet, la direction de La Poste a présenté les évolutions possibles pour le bureau de notre commune. Les activités de distribution du courrier et la fréquentation du bureau de poste sont en baisse constante comme partout en France. Pour maintenir un service postal sur la commune 3 solutions sont proposées :

- Le maintien du bureau de poste en maison de service au public : facteur-guichetier
- Le relais poste/commerçant
- Création d'une agence postale communale

Nous avons demandé des précisions sur la proposition facteur-guichetier.
Pensez à utiliser les services de La Poste si vous souhaitez que ce service perdure à Sainte-Foy !

Vivre à Ste-Foy entre 1914 et 1918

Automne 1916, le mois de l'Or

Au cours de la Première Guerre mondiale, toute la société est concernée par le conflit et doit y participer de quelque manière que ce soit.

À Sainte-Foy comme dans le reste du pays, la guerre envahit littéralement l'espace de la classe et le contenu des enseignements. A l'occasion des « Journées » ou des « Semaines », comme celles organisées en Haute-Garonne en mars 1916, les enfants des écoles ont déjà vendu médaillons et souvenirs au profit de la veuve ou de l'orphelin, du blessé ou du prisonnier. Le mois d'Octobre est le « mois de

l'or », celui où les français donnent leur or pour l'effort de guerre. Chaque écolier est utilisé comme relais pour inciter ses parents à souscrire et vient régulièrement déposer sur le bureau du maître sa contribution à la cause nationale. Sur le front les combats continuent. L'offensive franco-anglaise de la Somme (juillet 1916) desserre l'étau allemand à Verdun. Mais d'août à décembre ce sera la « guerre d'usure ». La Grèce entre en guerre et c'est dans les opérations sur le front de Macédoine que Pierre Clarmont, un Foyen de 24 ans perdra la vie à la fin de l'automne.



Sujet de rédaction : « La France va faire un nouvel emprunt pour assurer définitivement le triomphe du droit et de la liberté. Dites ce que vous ferez autour de vous pour en assurer le succès. »

Ecoles

La rentrée et l'heure des comptes

261 élèves sont scolarisés aux écoles de Sainte-Foy en ce début d'année scolaire. Les communes ont à leur charge les écoles primaires, c'est-à-dire maternelle et élémentaire. Il est bon que chacun dans un village connaisse la part du budget communal consacré au fonctionnement de ses écoles.

Les effectifs en détail

L'école élémentaire « Jules Ferry » accueille un effectif de 166 élèves répartis en 7 classes (42 CP, 28 CE1, 35 CE2, 27 CM1, 34 CM2). Mme Emilie RAGOT assure la direction.

L'effectif de l'école maternelle « Jean-Baptiste Clément » s'élève à 95 élèves de 3 à 5 ans répartis en 4 classes (28 PS ; 32 MS ; 35 GS). Mme Stéphanie UGLIETTA assure la direction.

Alors, combien ça coûte ?

Le coût moyen d'un élève de maternelle est de 3100 € et celui d'un élève d'élémentaire est de 1250 €. Le budget nécessaire annuellement aux écoles de Sainte-Foy et au périscolaire représente plus de 460 000 €.

Pourquoi ?

La commune, en plus de la construction et de l'entretien des bâtiments qui lui appar-



tiennent, assure aussi le fonctionnement matériel de l'école. Ce qui recouvre notamment les frais de chauffage, d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, les dépenses d'entretien courant des locaux, du mobilier et du matériel scolaires, la rémunération des personnels. Les personnels de service, chargés de la cantine et de l'entretien des locaux ainsi que les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont des personnels municipaux.

Des exemples récents :

Pendant l'été des travaux de

peinture ont été réalisés pour rafraîchir les murs du couloir principal de la maternelle.

A l'école élémentaire, des bancs ont été achetés pour équiper les classes ainsi qu'un vidéo projecteur et trois écrans. La mise en place des nouveaux programmes a nécessité l'achat de manuels pour les élèves du CP.

Et autour de l'école ?

Nous avons une convention avec Saint-Lys, qui permet aux enfants de Sainte-Foy de bénéficier de tarifs préférentiels pour la MJC et pour le centre de loisirs (CLSH).

A table !

Plus de 400 repas par jour à Sainte-Foy



Où en est le projet de cuisine partagée pour élaborer chaque jour les repas des résidents de l'EHPAD* et des enfants des écoles, à Sainte-Foy ?

Ce projet a débuté en 2014. Le permis de construire de cette cuisine centrale a été validé en septembre 2015. L'attribution des lots du marché de travaux a été effectuée et la première réunion de chantier ainsi que le début des travaux sont programmés dans le courant de ce mois-ci.

La mise en service semble envisageable à la rentrée scolaire 2017-2018. D'ici là il faut définir précisément les rôles des différents partenaires, la durée des engagements, mais aussi envisager le déroulement des services, l'organisation de la livraison des repas en liaison chaude, organiser le retour des contenants qui seront tous réutilisables ou compostables pour réduire les déchets et agir de manière significative sur notre environnement prenant ainsi en compte la santé et le mieux être de nos enfants...



De nombreuses réunions sont donc prévues entre les représentants de la municipalité, les administrateurs de l'association RESO gestionnaire de l'EHPAD et les prestataires de la restauration de l'EHPAD. Les représentants élus des parents d'élèves participent aussi au projet, afin de réunir toutes les conditions pour que le futur fonctionnement soit une réussite.

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Devoir de mémoire Invitation lancée aux enfants et aux parents



Participation importante des enfants de Sainte-Foy lors de la commémoration du 11 novembre en 2015

L'armistice de la première guerre mondiale sera commémoré à Sainte-Foy le samedi 12 novembre à 10h45. Les enfants de Sainte-Foy et leurs parents sont invités à y participer.

La transmission de la mémoire est l'une des missions de l'École et un impératif pour les municipi-

palités. L'histoire de la Grande Guerre est enseignée à l'école, au collège et au lycée. Ce travail permet de rappeler que la mémoire des deux grands conflits mondiaux contribue à la construction d'une nation fondée sur la tolérance et la paix.

Rassemblement devant la mairie sam.12 nov. à 10h45 puis cérémonie au Monument aux Morts.

Retours sur Les festivités de fin d'été

Les manifestations des associations et de la municipalité ont marqué la fin de l'été et la rentrée scolaire



La fête du 9 au 11 septembre : le centre du village a été fermé à la circulation pour la sécurité de tous, ce qui a permis d'étendre le vide-greniers entre la salle des fêtes et la mairie



A Sainte-Foy Tarentaise les 19-21 août, les 45 foyens qui composaient notre délégation



La kermesse de l'EHPAD le samedi 17 septembre dans le cadre des rencontres intergénérationnelles



Journées Européennes du patrimoine le 18 septembre : 2 visites du cœur du village organisées par les membres du comité du patrimoine à la découverte des métiers d'autrefois, suivi d'une exposition de cartes postales/photos/vidéo en 3D du village

Ça marche pour eux Relève assurée pour le foot

L'équipe de foot des enfants (U6-U7) se porte à merveille.

Les efforts fournis depuis l'an dernier par les dirigeants du club pour remotiver les troupes ont payé. Les enfants ont repris le chemin du terrain (et bientôt des terrains) à Sainte-Foy pour jouer au foot, ils en sont heureux et les adultes (parents, membres encadrant du club) le sont aussi.



L'USSF Foot compte une cinquantaine de membres adhérents adultes et enfants confondus, et ce n'est pas fini... les inscriptions

sont encore ouvertes notamment pour les seniors.

Tél. 06 87 39 79 68

Brice Bianchini, président.

Avis de recherche ! Soirée Autre Foy

Le comité du Patrimoine recherche des documents, photos, témoignages et prévoit dans les prochains mois une nouvelle soirée « Autre Foy » pour échanger autour des connaissances des uns et des autres. Les Journées Européennes du Patrimoine 2017 auront pour thème « L'eau au cours des siècles » sous la forme d'une randonnée festive sur la commune.

Vivre avec son temps

L'affichage électronique municipal



Photo-montage du futur panneau

L'équipe municipale a choisi de doter Sainte-Foy d'un panneau lumineux pour informer les Foyens au quotidien, à plus grande échelle et en limitant les inconvénients de l'affichage sauvage qui dénature le centre du village.

Le panneau d'affichage électronique permet de communiquer de manière interactive et dynamique sur des informations très pratiques (horaires d'ouverture/fermeture de la mairie ou d'autres services), sur des événements associatifs et des animations (marchés, festivités, assemblées générales...) mais aussi sur des informations d'intérêt général telles que des alertes Vigilance météorologique et des consignes de sécurité.

Par souci d'économies, l'achat de ce panneau a été mutualisé avec la commune de Rieumes qui s'équipe aussi. Il sera installé dans le centre du village face à l'auto-école, à la place du « panneau sucette », en place depuis les années 90. Il sera à double face de lecture pour être vu dans les deux sens de circulation.

Les travaux d'installation débuteront dans les semaines qui viennent.

Sorties et randonnées



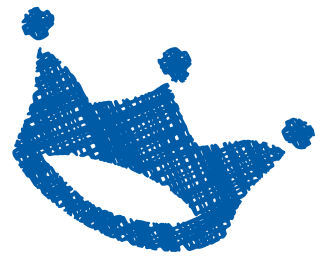
Voir du pays avec les Zamis en balade

- > Dim.31 oct. - Fête du piment à Espelette
 - > Dim. 20 nov. - Visite et dégustation à Montbazillac
 - > Dim.4 déc. - Repas et bain relaxant dans les Pyrénées
- Tél. 06 13 56 32 24

Randonner avec Sent'Aure

- > Du sam. 29 au lun.31 oct.- Séjour au Pays Basque
 - > Dim.20 nov.- Sur les sentiers du Frontonnais à Villaudric
 - > Dim. 4 déc.- Téléthon à Sainte-Foy
- Tél. 05 61 91 50 59

Festif



Octobre

Sam.15 oct.

Loto des écoles par l'AFPEL – 20h30 - Salle des fêtes

Dim.16 oct.

Vide greniers et vide jardins par l'APS – dès 9h
Allée des Platanes

Dim.30 oct.

Festival Gar Ô Gorille – Concert « Pause Brassens » – 17h30
Infos et réservation : Tél.06 12 05 58 70 - Salle des fêtes

Lun.31 oct.

Soirée Halloween par l'AFPEL – dès 17h - Salle des fêtes

Sam.19 et

26 nov. à 20h30

Dim.27 nov. à 15h

Spectacle de variétés du CAT's
Salle des fêtes

Décembre

Vend.2 déc.

Veillée littéraire avec l'auteur Claude Onesta par l'Agora - à 20h30 - Salle des fêtes

Sam.3 déc.

Animation/spectacle pour enfant proposé par l'Agora – 11h - Salle des fêtes

Sam.10 et dim.11 déc.

Bourse aux jouets par les Fidés- siades en Savès - Salle des fêtes

Novembre

Dim.6 nov.

Loto Patrimoine par l'APS – 15h
Salle des fêtes

Sam.12 nov.

Commémoration de l'Armistice 11 nov.1918 – 10h45 - Monument aux Morts

Sam.12 nov. de 14h à 18h et **dim.13** de 10h à 18h

Exposition peintures et vide atelier par la Palette Foyenne
Vernissage sam.12 à 18h - Salle des fêtes



Sam.10 déc.

Thé dansant des aînés par le CCAS – dès 14h - Salle du Parayre (Réservé aux Foyens de 65 ans et + et leurs conjoints)

Janvier

Vend.6 janv.

Vœux de la municipalité à 19h
Salle des fêtes



Tous les dimanches

Marché de plein vent de 8h à 12h



Matchs de rugby au stade municipal

- Dimanche 23 oct.
- Dimanche 6 nov.
- Dimanche 27 nov.
- Dimanche 8 janv.

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : alдорande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. Ont participé à la réalisation de ce bulletin :
Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Joëlle ESCALLE, Bernard REMY, Ghislaine RIGOLOTT.
Coordination : Sandrine GRI.